

Vous êtes retraité(e) et aimeriez
contribuer à l'épanouissement
d'enfants ?

Vous êtes parent au
foyer et vous aimeriez
vous occuper
d'enfants ?

DEVENIR ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) AGREE(E)

Vous êtes diplômé(e) du secteur petite
enfance, ou dans l'aide à la personne ?

Vous êtes actif/active et envisagez
une reconversion professionnelle ?

L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) est un professionnel de la petite enfance qui accueille un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 6 ans à son domicile. Il/elle assure le bien-être et la santé des enfants qu'il/elle accueille, leur épanouissement et participe à l'éveil de leur personnalité.

Tout(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) est considéré(e) comme un(e) salarié(e) et bénéficie donc : d'un véritable statut, du régime général de la Sécurité sociale, des assurances maladie-maternité et vieillesse (retraites de base et complémentaire). Dans ce cadre, il/elle est également couvert(e)s en cas d'accident du travail et a droit à une indemnisation chômage.

Comme tout salarié(e), l'assistant(e) maternel(le) bénéficie de 5 semaines de congés payés par an.

Pour exercer cette profession, aucun diplôme particulier n'est exigé, mais il est toutefois obligatoire d'obtenir un agrément délivré par le conseil départemental (après une première formation de 40h). Les assistant(e)s maternel(le)s auront la possibilité d'être accompagné(e)s par le Relais Petite Enfance qui propose des temps de rencontre avec d'autres assistant(e)s maternel(le)s et les enfants accueillis (activités manuelles, motrices, culturelles, temps d'échanges, sorties, formations continues, ...)
Les demandes d'accueil de la part des parents sont régulières.

Pour en savoir plus :

- <https://www.caf.fr/allocataires/vies-de-famille/futur-parent/garde-d-enfant/devenir-assistante-maternelle-pourquoi-pas-vous>
- <https://monenfant.fr/assistant-maternel-ficher-m%C3%A9tier>
- <https://www.caf.fr/allocataires/vies-de-famille/futur-parent/garde-d-enfant/les-relais-pour-soutenir-les-assistantes-maternelles>

Pour toute information, vous pouvez contacter le
Relais Petite Enfance de Voujeaucourt :

- Par téléphone au 06.31.13.22.61,
- Par mail : rpe@voujeaucourt.fr
- Lors des permanences (ou sur rendez-vous) à la mairie de Voujeaucourt : mardi de 13h30 à 16h00, mercredi de 9h à 11h et vendredi de 13h30 à 16h00.

